

## CONVENTION

### ENTRE

**L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE**

**ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE PONTIGNY-CERISY**

#### **L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE (URN)**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
situé au 1 rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex,  
représentée par son Président, Monsieur JOËL ALEXANDRE

Ci-après dénommée par « l'URN »

Et

**L'ASSOCIATION DES AMIS DE PONTIGNY-CERISY**, Association loi de 1901, sans but lucratif, reconnue d'utilité publique le 28 septembre 1972, dont le numéro de SIRET est le 78467131500025 et dont le siège social est au CCIC, 2, Le Château, 50210 CERISY LA SALLE, représentée par son président, M. JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD

Ci-après dénommée par « l'AAPC »

L'URN et l'AAPC sont ci-après désignées chacune individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

L'URN, implantée depuis plus de 50 ans au cœur de la Normandie, en bord de Seine, a pour missions : adapter son offre de formation aux réalités socio-économiques, travailler sur les sujets de recherche de demain, renforcer son ouverture sur le monde, accueillir et accompagner au mieux ses 32 000 étudiants, valoriser la recherche développée dans ses laboratoires. L'URN est une université pluridisciplinaire.

**L'AAPC** est une association Loi de 1901, fondée en 1952, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique en 1972, qui a pour but de favoriser les échanges culturels et scientifiques internationaux. Son principal moyen d'action est le Centre culturel international de Cerisy (CCIC) qui organise, chaque saison, de juin à septembre, au château de Cerisy, une vingtaine de colloques à caractère interdisciplinaire sur des sujets variés (arts, littérature, philosophie, sciences humaines et sociales, prospective...).

**Les Colloques de Cerisy** se distinguent par leur longue durée (une semaine, une décade) et le type d'accueil dans un lieu d'exception (un château du XVIIe siècle, monument historique), qui favorisent les échanges approfondis entre chercheurs, enseignants, étudiants, artistes, écrivains, acteurs socio-économiques et un public intéressé par les questions traitées. La notoriété internationale des colloques de Cerisy tient à l'aventure culturelle et familiale qui s'y poursuit depuis plus d'un siècle, à l'ampleur des travaux réalisés (près de 850 colloques et de 650 ouvrages publiés chez divers éditeurs) et à la richesse des rencontres scientifiques et humaines. Les colloques de Cerisy autorisent un large brassage de points de vue et offrent la possibilité de produire des idées neuves. Ils constituent une expérience formatrice pour les jeunes générations de moins en moins confrontées à des temporalités longues, pourtant indispensables à la qualité de la réflexion et au développement de la pensée critique.

Les Colloques de Cerisy peuvent accueillir entre 40 et 80 personnes venant de la région Normandie, de toute la France, avec une part importante d'étrangers de tous les pays.

Considérant leurs missions communes dans le domaine de la culture et de la diffusion du savoir, leur attachement à la région Normandie, l'URN et l'AAPC conviennent ce qui suit :

### **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de coopération entre les Parties. Elles conviennent de favoriser, dans le respect de leurs missions spécifiques, diverses formes de complémentarités afin de renforcer, dans les domaines artistiques, littéraires et scientifiques, le caractère exemplaire de l'action culturelle, scientifique et territoriale de la Région Normandie.

### **Article 2 – Modalités de collaboration**

L'URN diffuse l'information sur les colloques ou séminaires, programmation annuelle et modalités d'organisation, ainsi que sur les publications de Cerisy en son sein, et invite ses enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants à faire de même dans leurs communautés.

L'URN s'engage à faciliter la participation aux colloques de Cerisy et à encourager l'organisation de colloques à Cerisy. Elle souligne auprès de ses enseignants-chercheurs et chercheurs l'intérêt (notamment pour le soutien aux SHS) de proposer aux étudiants, doctorants et jeunes chercheurs, sous certaines conditions, une prise en charge de leurs frais de séjour (sachant qu'ils bénéficient d'une tarification préférentielle de la part de Cerisy). L'URN :

- initie ou accompagne des rencontres à Cerisy traitant de sujets relatifs à la Normandie (l'histoire et la culture normande, les enjeux prospectifs dans le cadre de partenariats recherche et action) ;
- participe à la Commission de coordination régionale (COCOR) réunissant deux fois par an à Cerisy divers acteurs politiques, scientifiques, culturels et pédagogiques de la Région Normandie ;
- apporte son soutien financier à au moins un colloque par an, notamment dans les domaines des arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales avec une attention particulière accordée aux rapports entre science et société ;
- soutient financièrement les doctorants et jeunes chercheurs souhaitant assister et participer aux colloques de Cerisy ;
- apporte son concours à la communication sur les colloques et les publications de Cerisy.

L'AAPC poursuit sa politique d'accueil et de tarification favorable aux doctorants et jeunes chercheurs.

L'AAPC ouvre la possibilité aux personnels de l'URN de s'inscrire aux colloques au titre de la formation Tout au Long de la Vie (FTLV, formation initiale et continue). L'AAPC est un organisme déclaré pour la formation professionnelle enregistré sous le numéro 25 50 00326 50.

L'AAPC invite l'URN aux manifestations qu'elle organise hors les murs.

Les **Colloques de Cerisy** sont réservés aux membres de l'AAPC. Ainsi, les intervenants et les auditeurs sont invités à y adhérer au moins l'année de leur venue et, si possible, de manière régulière. Pour soutenir l'œuvre de culture et de pensée de l'AAPC et lui permettre d'exercer sa mission en toute indépendance, la fidélité de ses membres est essentielle.

L'association inscrit ces colloques dans son programme annuel et en assure la publicité et le support matériel.

Tout colloque doit être en principe suivi d'une publication, destinée à une large diffusion qui peut être réalisée par les presses universitaires de Caen, de Rouen et du Havre dans le cadre d'une collection.

### **Article 3- Tarification**

Les montants des cotisations annuelles sont, depuis 2013, de 50 € pour les membres actifs ; de 10 € pour les étudiants de moins de 30 ans ; à partir de 100 € pour les bienfaiteurs ; à partir de 200 € pour les associations. Les cotisations des personnes morales sont d'au moins 5000 €.

La participation aux frais pour un colloque de 6 jours est en 2021 de 600 € en pension complète, de 125 € par jour un séjour fractionné (demi-tarif pour les étudiants) ; pour un colloque de 4 jours, le montant est de 460 € pour un séjour complet et de 125 € pour un séjour fractionné (demi-tarif pour les étudiants).

Des possibilités particulières sont offertes aux personnes ne résidant pas à Cerisy et aux personnes accompagnantes.

### **Article 4 : Durée de la convention et résiliation**

La présente convention prend effet à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour une durée de trois ans, renouvelable par un avenant annuel et ce dans la limite de 3 ans.

### **Article 5- Résiliation**

Elle peut être résiliée à tout moment, par l'une des Parties, un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 6- Litiges**

La Convention est régie par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait à Cerisy la salle, en deux exemplaires originaux,

Le 24/09/2021,

Le Président de l'URN

Joël Alexandre



Le président de l'AAPC

Jean-Baptiste de Foucauld